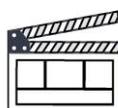




présentent



# Clap de Champs

**FESTIVAL DU COURT-MÉTRAGE TECHNIQUE AGRICOLE**



## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### 1 INTRODUCTION

La 1<sup>ère</sup> édition de **Clap de champs**, le festival du court-métrage technique agricole, se déroulera lors des Culturales® 2021, les 15, 16 et 17 juin sur la plateforme Terralab à Bétheny dans la Marne (51).

Les Culturales® sont organisées tous les deux ans par ARVALIS - Institut du végétal et s'adressent en premier lieu aux producteurs de grandes cultures à la recherche d'innovations pour la performance de leur exploitation. Sur 3 jours sont attendus plus de 15 000 visiteurs, 280 exposants et près de 150 experts.

**Clap de champs** est un concours national qui affiche plusieurs objectifs :

Le premier est pédagogique : il s'agit d'inciter les étudiants à créer en équipe une vidéo technique dédiée aux agriculteurs. Il encourage aussi la coopération entre les étudiants en agronomie/production végétale et les établissements d'enseignement spécialisés dans la communication, le cinéma, le journalisme (...). Enfin, il se veut innovant : un concours inédit dédié à la créativité dans la communication technique agricole.

## 2 ORGANISATION

ARVALIS – Institut du végétal (3 rue Joseph et Marie HACKIN, 75116 Paris) organise lors de son salon au champ Les Culturales® un concours national de court-métrage destiné aux étudiants de l'enseignement supérieur.

Ce concours est gratuit.

Le présent règlement détaille l'ensemble des règles applicables au concours. Il peut être consulté en ligne sur le [site internet des Culturales®](#).

## 3 PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à toute équipe d'au moins 2 étudiants de l'enseignement supérieur français, comportant au minimum un étudiant de l'enseignement supérieur agricole.

Les organisateurs encouragent la constitution d'équipes associant un établissement agricole à une école proposant des cursus en arts visuels, communication ou journalisme.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité par tous les membres de l'équipe. Le non-respect de ces conditions entraînera l'annulation de la participation.

Les participants déclarent expressément détenir tous les droits nécessaires sur les courts-métrages qu'ils soumettent au concours (images, musiques, sons). A ce titre, ils déclarent n'introduire dans les courts-métrages aucun élément qui serait susceptible de violer les droits de propriété intellectuelle d'un tiers et assurent avoir obtenu l'autorisation de toute personne dont l'image apparaîtrait dans la vidéo.

## 4 MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participants doivent produire des vidéos techniques et pédagogiques à destination des producteurs de grandes cultures.

### 4.1 Thème de la vidéo

Les propositions doivent être centrées sur les innovations techniques utiles à l'agriculteur pour la conduite de ses grandes cultures et fourrages.

**La pertinence technique sera analysée tout comme le caractère innovant et créatif de la production.**

### 4.2 Deux catégories de participation

Une équipe participante peut proposer un court-métrage pour l'une ou l'autre des catégories suivantes (ou les deux) :

- **Innovation** : présenter une idée, un concept ou un prototype en argumentant pour convaincre un agriculteur de l'intérêt de la proposition
- **Mode d'emploi** : expliquer, vulgariser une application, une technique, une technologie ou un matériel déjà existant, pour favoriser son appropriation par l'agriculteur

### 4.3 Format de la vidéo

La **durée** de la vidéo ne devra pas dépasser 2 minutes. Toute durée supplémentaire entraînera une pénalité (dès la 1<sup>ère</sup> seconde).

Le **format** de la vidéo devra être en .avi ou .mp4.

Le **type d'image** utilisé est libre : infographies, images animées, film, interview...

Le **nom** du fichier devra respecter le format : clapdechamps2021\_[catégorie]\_[nom de l'équipe] (ex : clapdechamps2021\_modeemploi\_equipearvalis)  
Les vidéos devront être déposées sur [WeTransfer](#) et le lien de téléchargement devra être envoyé aux adresses suivantes : [as.colart@arvalis.fr](mailto:as.colart@arvalis.fr) et [c.vinson@arvalis.fr](mailto:c.vinson@arvalis.fr).

**Les participations ne répondant pas à l'ensemble de ces critères (4.1, 4.2 et 4.3) ne seront pas éligibles.**

## 5 SELECTION DES GAGNANTS ET PRIX DECERNES

Les projets seront visionnés en amont de l'événement des Culturales® par un jury composé d'agriculteurs et d'experts.

Les vidéos sélectionnées par le jury pourront être diffusées lors des Culturales® les 15, 16 et 17 juin 2021.

Il y aura un gagnant dans chaque catégorie, et éventuellement un coup de cœur du jury.

Les lauréats seront invités pour une remise officielle des trophées sur les Culturales® à Bétheny.

**Prix décernés aux équipes gagnantes :**

- Un trophée Clap de champs sera remis à chaque équipe gagnante
- Les courts-métrages gagnants seront diffusés sur les différents canaux de communication d'ARVALIS (sites internet, réseaux sociaux...), le but étant de les rendre accessibles à un maximum d'agriculteurs
- Un vêtement ou accessoire Clap de champs / Les Culturales® pour chaque membre de l'équipe

## 6 CALENDRIER DU CONCOURS

5 février 2021 : date limite de dépôt des bulletins d'inscription

3 mai 2021 : date limite de réception des court-métrages

1<sup>er</sup> juin 2021 : annonce des lauréats (4 équipes)

15-16-17 juin 2021 : remise officielle des trophées sur le salon.

**Toute vidéo réceptionnée hors délai (après le 3 mai 2021 à 23h59) sera exclue du concours.**

## 7 AUTORISATION DE DIFFUSION

En participant à ce concours, l'équipe autorise gracieusement ARVALIS – Institut du végétal et ses filiales à utiliser, diffuser et partager le nom de l'équipe, de l'école (ou des écoles), ainsi que tout ou partie des courts-métrages candidats lors de ses événements et sur ses différents canaux de communication, notamment ses sites internet et ses réseaux sociaux. Elle autorise en particulier ARVALIS – Institut du végétal à diffuser le court-métrage en accès libre sur sa chaîne Youtube sans limitation de durée. La dénonciation de cette autorisation devra être notifiée à ARVALIS – Institut du végétal par écrit.

## 8 DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies (prénom, nom, adresse e-mail, téléphone) dans le cadre de la participation à ce concours font l'objet d'un traitement par ARVALIS – Institut du végétal, responsable de traitement, ayant pour finalité la gestion des participations à ce concours, la désignation des gagnants et la remise des prix.

Les données seront conservées pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités énumérées ci-dessus.

Conformément à la loi Informatique et libertés et au règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition à l'ensemble des données les concernant. Le participant pourra exercer ses droits en adressant sa demande à [c.vinson@arvalis.fr](mailto:c.vinson@arvalis.fr).

## 9 RESPONSABILITES

ARVALIS – Institut du végétal décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des vidéos envoyées. ARVALIS – Institut du végétal ne saurait également être tenue responsable des retards ou non réception des vidéos du fait de dysfonctionnements des réseaux de télécommunications.

ARVALIS – Institut du végétal se réserve également le droit de modifier, suspendre, reporter ou annuler le concours sans préavis si les circonstances le nécessitent.

De plus, ARVALIS – Institut du végétal pourra modifier les prix si les circonstances l'exigent et ce sans qu'aucune réclamation ne puisse être soulevée.

## 10 CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire concernant la création de la vidéo ou le jeu et les contraintes techniques, contacter Anne-Sophie Colart ([as.colart@arvalis.fr](mailto:as.colart@arvalis.fr)).